



## Communiqué de presse

Paris, le 4 juin 2009

SIIC de Paris annonce le lancement et les modalités d'une augmentation de capital d'environ 143,28 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription

- Une parité de 3 actions nouvelles pour 7 actions existantes avec un prix de souscription de 171,24 euros par action nouvelle
- La période de souscription s'étendra du 8 juin 2009 au 18 juin 2009 inclus
- Visa n° 09-168 en date du 3 juin 2009 de l'Autorité des marchés financiers

SIIC de Paris annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital en numéraire (en espèces ou par compensation de créances) avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de 143,284 millions d'euros (prime d'émission incluse).

Cette augmentation de capital permettra à la Société de renforcer ses fonds propres, de diminuer le niveau de sa dette, (en ce compris par le biais du remboursement en totalité du prêt d'actionnaire consenti par Realia Patrimonio SLU à la Société et conclu pour un montant global de 118 millions d'euros), et d'améliorer ses ratios de Loan-To-Value (LTV) et de couverture du service de la dette de la Société. De plus, cette opération pourrait favoriser l'élargissement de l'actionnariat de SIIC de Paris dans la perspective du respect par SIIC de Paris, avant le 1er janvier 2010, des obligations liées à la structure de l'actionnariat dans le cadre du régime SIIC 5, dans l'hypothèse où Realia Patrimonio SLU viendrait à céder une partie de ses droits préférentiels de souscription (dans la limite de 25% de ses droits), et sous réserve de leur cession effective, à des investisseurs tiers pendant la période de souscription.

Le prix de souscription des nouvelles actions est fixé à 171,24€ par action. Les actions nouvelles porteront jouissance au 1er janvier 2009.

Chaque actionnaire de SIIC de Paris se verra attribuer un droit préférentiel de souscription pour chaque action enregistrée comptablement sur son compte à l'issue de la clôture d'Euronext Paris le 5 juin 2009. 7 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire à titre irréductible à 3 actions nouvelles.

Sur la base du cours de clôture de l'action SIIC de Paris du 2 juin 2009 (184,01 euros), la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 3,83 euros.

---

\* ratio de l'endettement net consolidé total -comprenant l'endettement bancaire et les prêts intragroupes, rapporté à la valeur hors droits des actifs du Groupe SIIC de Paris

La période de souscription commencera le 8 juin 2009 et se terminera le 18 juin 2009 inclus. Durant cette période, les droits préférentiels de souscription seront négociables et cotés sur Euronext Paris (code ISIN FR 0010766428). Les souscriptions à titre réductible seront admises.

L'offre sera ouverte au public uniquement en France. Le règlement-livraison et l'admission aux négociations des actions nouvelles sur le marché Euronext Paris sont prévus pour le 30 juin 2009.

Realia Patrimonio SLU détenant environ 82,35 % du capital de la Société, s'est engagée :

- à souscrire à la présente augmentation de capital, à titre irréductible à hauteur de 75% de ses droits préférentiels de souscription (étant précisé que Realia Patrimonio SLU envisage de céder au maximum 25% de ses droits préférentiels de souscription à des investisseurs tiers pendant la période de souscription) et

- à souscrire aux actions qui ne seraient pas souscrites à titre irréductible et réductible par d'autres actionnaires ou investisseurs de sorte que l'augmentation de capital soit en toutes hypothèses souscrite au minimum à hauteur de 82,35% du montant de l'augmentation de capital envisagée, soit pour un montant minimum de 118 millions d'euros.

La société Realia Patrimonio SLU souscrira à l'augmentation de capital par voie de compensation, en totalité, de la créance représentée par son prêt de 118 millions d'euros à la Société.

Realia Patrimonio SLU s'est également engagée à ne pas céder ni offrir d'actions ou de titres donnant accès au capital de SIIC de Paris pendant une période expirant le 2 septembre 2009, sous réserve de certaines exceptions.

Par ailleurs, la société Dos Mil Doscientos Uno, S.L, qui détient environ 5,02% du capital de la Société, s'est engagée à souscrire à titre irréductible à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscription.

La Société s'est engagée, sous réserve de certaines exceptions, à ne pas procéder à une quelconque émission, offre ou cession des actions ou d'autres titres de capital de la Société, ni à permettre à une de ses filiales de procéder à une quelconque émission, offre ou cession des actions ou d'autres titres de capital de la Société ni à conférer ou consentir un droit quelconque sur les titres de la Société, pendant une période expirant le 2 septembre 2009.

Par exception, la Société pourra procéder aux opérations susvisées avant l'expiration de la période susvisée dans l'hypothèse où une telle opération aurait pour objectif de réduire la participation de Realia Patrimonio SLU à un pourcentage inférieur à 60% (mais en toutes hypothèses supérieur à 50,01%) du capital social de la Société, en vue de se conformer aux dispositions du régime SIIC 5.

L'opération est dirigée par Société Générale Corporate & Investment Banking, chef de file et teneur de livre.

Agent centralisateur :

CACEIS Corporate Trust – 14 rue Rouget de Lisle – 92862 Issy les Moulineaux Cedex 9

SIIC de Paris est une foncière ayant le statut de Société d'Investissement Immobiliée Cotée (SIIC) sur Euronext Paris qui a pour principale activité la détention d'un patrimoine d'immeubles de bureaux en vue de leur location. Son portefeuille, évalué à un montant de 1,23 milliard au 31 décembre 2008, est principalement situé à Paris (en particulier dans le Quartier Central des Affaires) et en région parisienne. Cette activité est complétée de façon connexe par une activité technique et une activité de commercialisation dédiée aux biens immobiliers composant le portefeuille du groupe. Pour en savoir plus : [www.siicdeparis.fr](http://www.siicdeparis.fr)

#### Information du public

Toutes les informations concernant les modalités de souscription seront également disponibles sur le site internet de la société : [www.siicdeparis.fr](http://www.siicdeparis.fr)

Un prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le visa n°09-168 en date du 3 juin 2009 est disponible sans frais au siège social de la société SIIC de Paris et sur les sites Internet de SIIC de Paris ([www.siicdeparis.fr](http://www.siicdeparis.fr)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Le prospectus est composé du document de référence de la société SIIC de Paris, déposé auprès de l'AMF le 21 avril 2009 sous le n° D.09-0287, de l'actualisation du document de référence 2008 déposé auprès de l'AMF le 2 juin 2009 sous le numéro D.09-0284-A01, et d'une note d'opération incluant le résumé du prospectus en date du 3 juin 2009.

SIIC de Paris attire l'attention des investisseurs sur les sections relatives aux facteurs de risque figurant dans le prospectus visé par l'AMF.

#### *Avertissement*

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie.*

*Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de titres financiers aux Etats-Unis ou dans un quelconque pays. En France, des titres financiers ne peuvent être ni offerts, ni cédés en l'absence d'un prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers.*

*Des titres ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« US Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de SIIC de Paris et les droits préférentiels de souscription qui seront émis dans le cadre de l'augmentation de capital mentionnée dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et SIIC de Paris n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de ces titres aux Etats-Unis.*

*Ce document ne constitue pas une invitation à s'engager dans, et n'a pas pour objet d'encourager, une activité d'investissement, au sens de la Section 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé (« FSMA »). Ce document est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni ; ou (ii) aux personnes au Royaume-Uni qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de la Section 86(7) du FSMA qui sont aussi considérées comme (a) des personnes autorisées par le FSMA ou des personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissements et qui répondent à la définition d'investisseur professionnel de l'article 19 du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotions) Order 2005, tel qu'amendé (le « Règlement») ou (b) des "high net worth companies", des "unincorporated associations" ou d'autres personnes qui sont soumises à l'article 49(2)(a) à (d) du Règlement ou (c) toutes autres personnes à qui ce document peut être légalement adressé en application de la Section 21 du FSMA (toutes ces personnes étant désignées comme étant les « Personnes Concernées »). Au Royaume-Uni, aucune personne autre qu'une Personne Concernée ne doit utiliser ou s'appuyer sur ce document. Les droits préférentiels de souscription et les actions de SIIC de Paris ne seront accessibles qu'aux Personnes Concernées et tout investissement ou activité d'investissement auxquelles ces droits préférentiels de souscription ou ces actions font référence ne devra être réalisé par, et qu'avec, les Personnes Concernées.*

*La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.*

Contact Analystes/Investisseurs et Presse

Lionel Rivière

Directeur administratif et financier

SIIC de Paris

24, place Vendôme, 75001 Paris

Tél. : 01 56 64 12 00

Email : [info@siicdeparis.fr](mailto:info@siicdeparis.fr)